



Problème de découvert bancaire et séparation

Par **anubis21**, le **27/02/2008** à **21:13**

Bonsoir,

je vis en concubinage et mon ami et moi nous séparons. Nous avons une petite fille à charge. Mon ami vient de reprendre ses études (qui vont durer trois ans), il est rémunéré par les ASSEDIC (environ 950 euros).

Nous avons fait l'achat d'un appartement ensemble, nous avons également d'autre crédit en cours. Monsieur est très dépensier donc nous avons un découvert bancaire assez important, le tout sur un compte joint.

Lorsque sa part des factures sera réglé, il lui restera 30 euros pour vivre le temps que nous n'aurons pas vendu l'appartement.

Je voulais donc savoir si c'était à moi de rembourser ses dettes?

En sachant que notre fille est à ma charge du fait de sa situation.

Et quels sont mes recours s'il ne paie pas sa part, car dans ses conditions je ne pourrais plus subvenir au besoin de notre enfant.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Je suis très inquiète de mon avenir

Anubis21

Par **caromaiwen**, le **27/02/2008** à **22:47**

Si les crédits sont aux 2 noms ça sera à vous deux, si le crédit est à votre nom ce sera à vous de rembourser si c'est à son nom c'est à lui vu que vous n'êtes pas mariés.

Par **anubis21**, le **28/02/2008** à **10:51**

Merci de m'avoir répondu.

Le credit est aux deux noms, et je voulais savoir s'il ne payait pas sa part si c'était à moi de rembourser le credit. savoir si je n'avais pas un recours quelquonque.